

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur MAILLET et sur proposition de Monsieur le Maire, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** l'attribution nominative des subventions ci-après :

CULTURE :

➤ **1 000 €** à l'Association Cirquenbul, partenaire de l'Association Léo Lagrange dans l'organisation d'ateliers cirque à Oloron Sainte-Marie, pour l'organisation le 18 mai 2013 de la 13^{ème} Nuit du Jeune Cirque Aquitain. Cette manifestation aura lieu à l'Espace Jéliote pour sa partie spectacle des écoles de cirque d'Aquitaine, ainsi que sur le parvis et dans le parc Bourdeu pour une journée d'ateliers offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles. Ce montant devra être imputé sur la ligne 6574.0.

.../...

JEUNESSE :

➤ **300 €** à l'Association «Foyer socio-éducatif Jules Supervielle » pour l'organisation du Concert Lycéen du 22 janvier 2013. Ce montant devra être imputé sur la ligne 6042 0171 422.

DIVERS :

➤ **3 000 €** à l'A.A.P.P.M.A. du Gave d'Oloron pour l'organisation de colloques sur les rivières du Piémont Pyrénéen. Ce montant devra être imputé sur la ligne 6574.0.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY